



## Conseil économique et social

Distr. générale  
30 mai 2011  
Français  
Original: anglais

---

### Commission économique pour l'Europe

#### Réunion des Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

##### Quatrième session

Chisinau, 29 juin-1<sup>er</sup> juillet 2011

Point 5 e) de l'ordre du jour provisoire

**Procédures et mécanismes facilitant l'application de la Convention:**

**Renforcement des capacités**

### Rapport sur les activités de renforcement des capacités\*

#### Document élaboré par des organisations partenaires et le secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

##### *Résumé*

Le présent document a été établi conformément au programme de travail 2009-2011 concernant la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, adopté par la Réunion des Parties à la Convention à sa troisième session, tenue du 11 au 13 juin 2008 (voir le document ECE/MP.PP/2008/2/Add.17), et à la décision prise par le Groupe de travail des Parties (ECE/MP.PP/WG.1/2011/2, par. 24).

---

\* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la nécessité de procéder à des consultations approfondies avec les organisations partenaires compétentes en matière de renforcement des capacités aux niveaux régional et international.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1–6	3
I. Cadre de coordination pour le renforcement des capacités .....	7–9	4
II. Activités .....	10–36	4
A. Appui à l'application de la Convention .....	10–25	4
B. Appui à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants .....	26–32	7
C. Appui à l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio .....	33–36	8
III. Tendances et considérations.....	37–54	9

## Annexe

Projets de renforcement des capacités ayant trait à la Convention d'Aarhus et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants .....		
---	--	--

## Introduction

1. Par la Déclaration de Riga adoptée à leur troisième réunion, les Parties à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) se sont engagées à donner la priorité à une application plus effective de la Convention, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2008/2/Add.1, par. 8). Le Plan stratégique 2009-2014 relatif à la Convention (ECE/MP.PP/2008/2/Add.16), également adopté à la troisième Réunion des Parties, a consolidé le rôle des activités de renforcement des capacités dans la mise en œuvre de la Convention et du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) y afférent. En outre, par leur décision III/9 relative au programme de travail pour 2009-2011, les Parties ont décidé d'accorder la priorité générale aux questions relatives au respect et à la mise en œuvre des dispositions, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités (ECE/MP.PP/2008/2/Add.17, par. 3).

2. Il a été déterminé que les Parties et le secrétariat, en collaboration avec d'autres organisations, étaient partenaires pour ce qui était de l'exécution des activités de renforcement des capacités conformément à l'objectif I.5 du Plan stratégique 2009-2014 relatif à la Convention.

3. Le présent rapport a été établi par le secrétariat en collaboration avec les organisations partenaires suivantes: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE); Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) – région Europe et CEI<sup>1</sup>; Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR); Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Commission européenne; ECO-Forum européen/Bureau européen de l'environnement (BEE); Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC); Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC); et Banque européenne d'investissement (BEI).

4. Le présent rapport rend compte, dans leurs grandes lignes, des principales activités de renforcement des capacités entreprises pendant la période intersessions à l'appui de la mise en œuvre de la Convention, du Protocole sur les RRTP et du Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (Déclaration de Rio), ainsi que des principales tendances dans ce domaine. Il a pour objet de faciliter le débat sur les travaux qui pourraient être effectués au cours de la prochaine période intersessions dans le domaine du renforcement des capacités.

5. Les activités de renforcement des capacités dont ont rendu compte les organisations partenaires sont décrites en détail à l'annexe I. En outre, une base de données en ligne sur les activités de renforcement des capacités (matrice) liées aux registres des rejets et transferts de polluants est tenue à jour. Elle peut être consultée grâce au mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et à partir du site PRTR.net<sup>2</sup>.

6. Des informations liées aux activités de renforcement des capacités entreprises par le secrétariat pendant cette période sont présentées dans le rapport sur la mise en œuvre du

---

<sup>1</sup> Bureau régional du PNUD pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (CEI).

<sup>2</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le site suivant: <http://apps.unece.org/ehlm/pp/NIR/RLsearch.asp>.

programme de travail pour 2009-2011, y compris au regard du Plan stratégique 2009-2014 (ECE/MP.PP/2011/9), et dans le rapport sur le renforcement des capacités établi en vue de la onzième réunion du Groupe de travail des Parties en 2009 (ECE/MP.PP/WG.1/2009/7)<sup>3</sup>.

## I. Cadre de coordination pour le renforcement des capacités

7. Les débats sur les progrès accomplis dans le domaine du renforcement des capacités concernant la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, du Principe 10 de la Déclaration de Rio et du Protocole sur les RRTP, ainsi que sur la planification des activités futures se tiennent principalement lors des réunions de coordination relatives au renforcement des capacités et des travaux du Groupe de coordination international pour les RRTP.

8. Les cinquième et sixième réunions consacrées à la coordination du renforcement des capacités ont été organisées par le secrétariat à Genève le 27 novembre 2008 et le 7 décembre 2010, respectivement<sup>4</sup>. Elles ont porté sur les activités menées depuis la troisième Réunion des Parties à la Convention et sur des plans détaillés concernant les activités futures.

9. En outre, il s'est avéré que le Groupe de coordination international pour les RRTP était une tribune particulièrement utile dans la mesure où il permet d'améliorer la coordination des mesures prises en vue de perfectionner et de mettre en œuvre les systèmes de RRTP, en particulier dans les pays en développement et les pays à économie en transition. Le Groupe a tenu ses quatrième et cinquième réunions à Paris, le 10 mars 2009 et le 18 mai 2010, respectivement. Une réunion spéciale a également été organisée à Genève le 22 avril 2010<sup>5</sup>. Elle a notamment permis de mettre à jour la matrice relative au renforcement des capacités associée aux activités ayant trait aux RRTP (voir par. 5) et de mettre à niveau le portail universel PRTR.net. Le secrétariat continue d'assurer le secrétariat du Groupe.

## II. Activités

### A. Appui à l'application de la Convention

10. Par le biais du Bureau du Coordonnateur pour les activités de l'OSCE relatives à l'économie et à l'environnement et en étroite collaboration avec le secrétariat, l'OSCE appuie toujours l'application de la Convention d'Aarhus dans la région.

11. Les centres Aarhus sont au cœur du soutien apporté par l'OSCE. Ces centres composent un large réseau couvrant l'Europe du Sud-Est (Albanie, Serbie et Monténégro), le sud du Caucase (Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie) et l'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan). Ils sont un lieu de rencontre essentiel pour les fonctionnaires,

---

<sup>3</sup> Ces documents peuvent être consultés à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/mop4/mop4.doc.htm> (onglet «Intersessional documents»).

<sup>4</sup> Pour de plus amples renseignements, voir le rapport sur le renforcement des capacités (ECE/MP.PP/WG.1/2009/7) et le rapport sur la sixième réunion de coordination du renforcement des capacités dans le cadre de la Convention d'Aarhus (PP/WG-13/Inf.8), également disponibles aux adresses suivantes: [http://www.unece.org/env/documents/2009/PP/WGP/ece\\_mp\\_pp\\_wg\\_1\\_2009\\_7\\_f.pdf](http://www.unece.org/env/documents/2009/PP/WGP/ece_mp_pp_wg_1_2009_7_f.pdf) et [http://www.unece.org/env/pp/wgp/wgp-13/6CBC\\_report27Jan2011-Inf-8.pdf](http://www.unece.org/env/pp/wgp/wgp-13/6CBC_report27Jan2011-Inf-8.pdf) (en anglais), respectivement.

<sup>5</sup> Pour de plus amples renseignements, voir les rapports du Groupe à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/prtr/Intl%20CG%20images/Reports.html>.

en particulier des ministères de l'environnement, et les membres des ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement, qui peuvent ainsi élaborer des stratégies communes pour faire face aux problèmes environnementaux. Établis aussi bien dans les capitales que dans les provinces, ces centres ont, de manière dynamique, stimulé l'application de la Convention d'Aarhus à l'échelle nationale et locale, aidé les gouvernements à s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la Convention et assuré la participation des citoyens au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement. La plupart des centres Aarhus bénéficient, pour leur établissement et leur fonctionnement, du soutien de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité (ENVSEC), partenariat conclu par l'OSCE, la Commission régionale pour l'Europe, le PNUD, le PNUE, le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC), ainsi que l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), en qualité de partenaire associé.

12. Une évaluation indépendante des centres Aarhus a conclu que ces derniers pouvaient être un moyen efficace de faciliter l'application de la Convention à tous les niveaux, y compris dans un contexte transfrontière.

13. En 2009, l'OSCE a apporté son soutien à l'élaboration d'un ensemble de lignes directrices relatives aux centres Aarhus, dans l'objectif de renforcer leurs activités en les rationalisant et de leur donner des conseils concernant leur orientation stratégique, leur mise en place et leurs activités, afin que leur rôle soit perçu de la même façon par l'ensemble des parties prenantes.

14. L'OSCE organise également des réunions annuelles des intervenants liés aux centres Aarhus, afin d'échanger des données d'expérience et de mettre en commun les acquis. La première réunion de ce type a eu lieu en janvier 2009 à Vienne, la seconde, en janvier 2010 à Istanbul. Y ont participé des représentants des gouvernements et des centres Aarhus des huit pays dans lesquels l'OSCE soutient ces centres, des représentants des Gouvernements de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Serbie, du Turkménistan et de l'Ouzbékistan et des représentants de l'OSCE dans ces pays, ainsi que des représentants du secrétariat de la Convention d'Aarhus, du PNUD et du REC.

15. La Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP font partie intégrante de l'acquis communautaire de l'Union européenne. Les pays candidats à l'adhésion sont invités à les ratifier dès que possible au cours du processus d'adhésion, parallèlement à la transposition des directives correspondantes. En outre, les acquis communautaires relatifs à la Convention d'Aarhus, comme la Directive 2003/4/CE concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement et la Directive 2003/35/CE prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement, sont inclus dans les accords d'association en cours de négociation. Lors de ses réunions, le Sous-Comité Union européenne-Ukraine suit les questions liées à l'application de la Convention d'Aarhus. S'agissant de la République de Moldova, l'accord d'association Union européenne-République de Moldova en cours d'élaboration porte également sur l'acquis communautaire relatif à la Convention. La législation relative à la Convention sera également incluse dans les accords d'association qui seront conclus avec l'Azerbaïdjan, la Géorgie et l'Arménie. En outre, à l'occasion de réunions bilatérales, comme la dernière réunion d'experts tenue à Minsk le 15 octobre 2010, l'Union européenne encourage le Bélarus à appliquer la législation relative à la Convention d'Aarhus.

16. Mécanisme de financement de l'Union européenne dans le domaine de l'environnement, le Programme LIFE a pour objectif général de contribuer à la mise en œuvre, à l'actualisation et à l'élaboration des politiques et législations de l'Union européenne relatives à l'environnement grâce au cofinancement de projets pilotes ou de projets de démonstration ayant une valeur ajoutée à l'échelle européenne, y compris les activités liées à la Convention d'Aarhus entreprises par des ONG.

17. En outre, la formation des juges et des procureurs dispensée dans le cadre du Programme de coopération avec les juges, lancé en 2008 par la Direction générale de l'environnement de la Communauté européenne, est axée sur des questions liées à la Convention d'Aarhus (participation du public et accès à la justice). Depuis son lancement, sept ateliers ont été organisés. Le prochain atelier sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE), y compris l'accès à la justice et la participation du public, devrait se tenir en 2011.

18. La Communauté européenne a procédé à une révision de la Directive 85/337/CEE modifiée par la Directive 2003/35/CE (la «Directive EIE»). Des règles régissant la participation du public pourraient être incluses en vue de l'évaluation de la phase de consultation publique, lancée en 2010. La Commission effectue actuellement un examen du respect des règles lors de l'application de la Directive 2003/35/CE, concernant les règles régissant la participation du public.

19. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) axe ses activités sur le renforcement des capacités institutionnelles en vue de l'application de la Convention d'Aarhus dans les pays d'Europe du Sud-Est; sur le perfectionnement des mécanismes de participation du public à l'échelle nationale et locale; sur les campagnes de sensibilisation aux dispositions de la Convention d'Aarhus relatives à l'accès à la justice; et sur le renforcement des capacités du corps judiciaire et des autres professionnels du droit, ainsi que des ONG. Une autre initiative sur les options envisageables pour mieux appliquer la Convention d'Aarhus aux questions relevant du domaine nucléaire à l'échelle nationale et européenne a également été lancée. Ces projets complètent les travaux de l'Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel et de l'Équipe spéciale sur l'accès à la justice.

20. L'ECO-Forum européen/BEE axe ses activités de renforcement des capacités sur le mécanisme de respect des dispositions de la Convention d'Aarhus, notamment en aidant les ONG à élaborer des communications en vue de leur soumission au Comité d'examen du respect des dispositions et en organisant des formations sur ce mécanisme destinées aux ONG et aux juristes, en particulier en vue de donner suite aux conclusions et recommandations du Comité d'examen.

21. L'ECO-Forum européen/BEE travaille à l'élaboration de nouvelles publications et à la mise à jour de documents déjà parus portant sur la Convention d'Aarhus, la Convention sur l'évaluation de l'impact environnemental dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), la participation du public dans la région de la CEE et la jurisprudence du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention.

22. L'ECO-Forum européen/BEE organise également, dans les langues locales respectives, des ateliers de renforcement des capacités sur la rationalisation de l'utilisation et de la mise en œuvre de la Convention à l'échelle nationale. Ces ateliers sont souvent liés à d'autres processus internationaux ayant un intérêt particulier pour le pays hôte et les ONG, comme l'élargissement de l'Union européenne, la politique européenne de voisinage ou la politique européenne sur l'intégration de l'environnement dans les relations extérieures.

23. L'ECO-Forum européen/BEE continue également d'accorder une attention particulière à l'accès à la justice, en dispensant des formations à l'échelle nationale dans ce domaine. L'élaboration de formulaires pour différents types de cas, qui seront utilisés pour établir une base de données des actions liées à l'environnement intentées par des ONG, a été amorcée récemment.

24. Depuis janvier 2010, le BEE participe au projet sur l'application de la Convention d'Aarhus dans les pays de la région de l'Adriatique, dans le cadre duquel interviennent des représentants des organisations chargées de l'environnement, des juges, des juristes et des

journalistes de Croatie, de Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et d'Italie. Le BEE suit également de près l'application des directives et règlements de l'Union européenne relatifs à la Convention d'Aarhus et assure la promotion de la participation du public aux instruments juridiques de l'Union européenne, qu'ils soient nouveaux ou révisés.

25. La participation des institutions financières internationales aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités est une évolution positive. Appuyant la politique de l'Union européenne sur le développement durable, la Banque européenne d'investissement (BEI) promeut la viabilité environnementale. La méthode adoptée par la BEI à cet égard est décrite dans plusieurs documents portant sur la responsabilité des institutions et, plus récemment, dans la Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale (2009). La Politique de transparence de la BEI (2010) met en application le Règlement (CE) n° 1367/2006 concernant l'application des dispositions de la Convention d'Aarhus, en tant que cadre réglementaire régissant les demandes d'accès aux informations environnementales qu'elle détient. La BEI facilite l'application de la Convention d'Aarhus en mettant à disposition des informations relatives à l'environnement concernant les opérations de prêt qu'elle réalise au sein de l'Union européenne et en dehors de l'Union, ainsi qu'en organisant des consultations publiques avant de mener à terme le processus décisionnel interne relatif à ses politiques et normes ayant trait à l'environnement. En outre, le mécanisme de traitement des plaintes établi par la BEI permet aux membres du public dénonçant une violation des politiques et normes de la Banque, y compris concernant les dispositions de la Convention d'Aarhus, de disposer d'une procédure de traitement des plaintes, qui prévoit notamment la possibilité qu'un examen indépendant final soit effectué par le médiateur européen.

## **B. Appui à l'application du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants**

26. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) met actuellement en œuvre un projet PNUE-Fonds pour l'environnement mondial (FEM) axé sur la surveillance et la notification des émissions de polluants organiques persistants (POP) grâce aux registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) de sept pays. Avec le soutien de l'Espagne, il aide également la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement à établir des registres nationaux dans la région. De plus, il met en œuvre, au titre du Fonds fiduciaire du Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM), plusieurs projets visant à concevoir des systèmes RRTP.

27. L'idée d'appuyer la mise en place des RRTP en se concentrant sur les notifications relatives au mercure, comme cela a été le cas par le passé avec les polluants organiques persistants, peut être envisagée à la lumière des négociations amorcées par le PNUE concernant un instrument international juridiquement contraignant ayant trait au mercure. Le Groupe de coordination international sur les RRTP a recommandé de recourir aux RRTP en tant que mécanisme de notification pour le mercure.

28. En collaboration avec le secrétariat de la Convention, l'UNITAR et la Communauté européenne, l'OSCE a apporté son soutien à l'organisation d'une conférence régionale sur le Protocole sur les RRTP, qui s'est tenue les 20 et 21 mai 2009 à Douchanbé, et à laquelle ont participé des représentants de tous les pays de la région, ainsi que plusieurs experts régionaux et internationaux. Un ensemble de recommandations a été formulé à cette occasion.

29. La Communauté européenne a fait état du financement de plusieurs projets axés sur le renforcement des capacités en vue de la mise en place de registres des rejets et des

transferts de polluants (grâce aux fonds TACIS<sup>6</sup>, TAIEX<sup>7</sup> et Jumelage<sup>8</sup>). La Commission participe aux travaux du Bureau de la Réunion des Parties à la Convention et au Protocole sur les RRTP et du Groupe de coordination international du registre.

30. Le site européen sur les registres des rejets et des transferts de polluants établi en 2007 (cartes des concentrations) affichera de nouveaux éléments en 2011 (air) et en 2012 (eau). L'ensemble de données est passé en revue tous les trois ans et les résultats de cet examen seront présentés au début de l'année 2012.

31. Le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC) a appuyé la coopération bilatérale et d'autres instruments en vue de la mise en place de RRTP dans les pays de l'Europe du Sud-Est, et prévoit de continuer de le faire par le biais de l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC). Ce soutien consistera à aider les pays à se préparer en vue de la ratification du Protocole sur les RRTP; à lancer des campagnes de sensibilisation et à renforcer les capacités des autorités, des opérateurs et des ONG à établir et faire fonctionner des systèmes RRTP conformément au Protocole et au système de RRTP européen.

32. Les activités de l'ECO-Forum européen/BEE liées aux RRTP ont souffert du manque de ressources financières. Une version de démonstration d'un programme RRTP simplifié a été élaborée à Volgograd (Fédération de Russie), puis mise à l'essai en République de Moldova, en Géorgie et au Kazakhstan. Le succès du RRTP pilote créé par des ONG, en collaboration avec des industries, à Oust-Kamenogorsk (Kazakhstan) a suscité l'intérêt d'autres régions du pays.

### **C. Appui à l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio**

33. Des activités ayant trait à l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio ont été mises en œuvre par des organisations partenaires comme l'UNITAR, le PNUE et l'ECO-Forum européen/BEE en dehors de la région de la CEE.

34. Le programme mondial de l'UNITAR, qui apporte un soutien méthodologique et technique aux pays concernant la mise en œuvre du Principe 10 de la Déclaration de Rio, est fondé sur les enseignements probants tirés d'un projet conjoint UNITAR/CEE sur l'application de la Convention d'Aarhus au Kirghizistan, au Tadjikistan et en Serbie.

35. Le projet du PNUE sur l'application des Directives pour l'élaboration d'une législation nationale sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice dans le domaine de l'environnement (Directives du PNUE)<sup>9</sup> a été élaboré et en est maintenant au stade de la mobilisation de fonds.

---

<sup>6</sup> Initiative de l'Union européenne, le Programme d'assistance technique à la Communauté des États indépendants et à la Géorgie (TACIS) vise à stimuler l'établissement de relations économiques et politiques harmonieuses et fructueuses entre l'Union européenne et les pays partenaires.

<sup>7</sup> Instrument d'assistance technique et d'échange d'informations, le programme TAIEX aide les pays partenaires à transposer, appliquer et mettre en œuvre la législation européenne.

<sup>8</sup> Le programme Jumelage fournit un cadre aux administrations et aux organismes paraétatiques des pays bénéficiaires leur permettant de collaborer avec leurs homologues des États membres de l'Union européenne en vue de faciliter la transposition de la législation européenne, de lui donner effet et de veiller à son application.

<sup>9</sup> Adoptées par le Conseil d'administration du PNUE à sa onzième session spéciale par la décision SS.XI/5, partie A, du 26 février 2010.

36. L'ECO-Forum européen/BEE a établi des contacts avec plusieurs réseaux et ONG œuvrant dans le domaine de l'environnement en dehors de la région de la CEE, en vue de coopérer à l'application des Directives du PNUE.

### III. Tendances et considérations

37. Les organisations partenaires jouent un rôle essentiel dans la promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP dans la région de la CEE et au-delà.

38. La plupart des projets étaient largement axés sur le soutien à l'application générale<sup>10</sup> de la Convention et du Protocole sur les RRTP selon les besoins des pays bénéficiaires. Plusieurs projets étaient uniquement consacrés à des domaines spécifiques, comme l'accès à la justice et la participation du public au processus décisionnel. Par ailleurs, l'accès à l'information est souvent compris dans des projets ayant trait à l'application générale.

39. Dans le domaine de l'accès à la justice, de nombreuses mesures sont prises en vue de dispenser des séances de formation à des juges, à d'autres professionnels du droit et à des ONG à l'échelle nationale et sous-régionale, y compris à l'échelle de l'Union européenne. Il a été souligné qu'il convenait d'intensifier les activités de renforcement des capacités destinées aux juristes spécialisés dans les différends d'intérêt public et de renforcer la participation des ministères de la justice. En conséquence, la mise en œuvre du pilier relatif à l'accès à la justice continue de nécessiter une attention particulière.

40. Les organisations partenaires s'intéressent toujours plus à la facilitation des activités de renforcement des capacités dans des domaines sectoriels tels que l'évaluation de l'impact sur l'environnement, les politiques relatives à l'eau, les activités liées aux organismes génétiquement modifiés et à l'énergie nucléaire, ainsi que les informations sur les produits et autres informations détenues par le secteur privé.

41. En raison de leur nature plutôt technique, les RRTP devraient, de préférence, être mis en œuvre au moyen d'activités à long terme, afin d'assurer la continuité et l'utilisation rationnelle des ressources. Il faut accorder la priorité à l'élaboration de dispositifs législatifs et d'outils électroniques en ligne, ainsi qu'à la participation du public au processus de conception des registres des rejets et des transferts de polluants.

42. Les activités visant à promouvoir le Principe 10 de la Déclaration de Rio en dehors de la région de la CEE devraient favoriser l'échange de données relatives aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés de l'expérience et permettre d'assurer une meilleure connaissance de la Convention et du Protocole sur les RRTP en dehors de la région. Il importe de continuer à renforcer la collaboration entre les organisations internationales chargées d'œuvrer dans ce domaine.

43. S'agissant de la portée géographique, des initiatives sont mises en place dans chaque sous-région pour stimuler la mise en œuvre de la Convention et du Protocole sur les RRTP. Toutefois, la majeure partie des activités de renforcement des capacités liées à l'application de la Convention ont été entreprises dans des pays de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale.

44. En ce qui concerne le Protocole sur les RRTP, les activités se sont étoffées depuis la troisième Réunion des Parties, de nouveaux projets ayant été mis en œuvre dans des pays de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et d'Asie centrale, ainsi qu'en dehors de la région de la CEE.

---

<sup>10</sup> Les projets à l'appui de l'application générale de la Convention et du Protocole sur les RRTP portent souvent sur l'ensemble des dispositions de ces traités.

45. Bien que les capacités demeurent restreintes dans les sous-régions susmentionnées, il faudrait également prendre en compte les besoins potentiels des autres États membres de la CEE (comme l'Europe orientale et les pays de l'Union européenne) et, si besoin est, s'efforcer d'y satisfaire en lançant des initiatives appropriées.

46. Plusieurs rapports nationaux de mise en œuvre et conclusions du Comité d'examen du respect des dispositions indiquent que la demande en matière de renforcement des capacités n'est toujours pas entièrement satisfaite. Pendant la période intersessions précédente, le Comité d'examen du respect des dispositions avait recommandé à certaines Parties ayant fait l'objet d'un examen de prendre des mesures afin d'aligner leurs processus nationaux sur les prescriptions de la Convention, mais également d'élaborer des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires, du corps judiciaire et du public<sup>11</sup>.

47. L'élaboration soutenue d'un cadre réglementaire, en introduisant de manière systématique des obligations découlant de la Convention (et du Protocole) dans toutes les dispositions législatives et réglementaires, n'a pas perdu de son importance. En outre, les activités qui seront mises en œuvre devraient viser à renforcer la coopération interministérielle, en particulier concernant les ministères de la justice. Ces activités devraient être organisées en tenant compte des besoins recensés pour les pays grâce aux rapports établis, au mécanisme d'examen du respect des dispositions et aux conclusions des réunions des équipes spéciales, des différents ateliers, séminaires, études et enquêtes.

48. Dans la majeure partie des cas, les ONG et les institutions publiques sont des partenaires clés des projets. Le renforcement des capacités techniques et administratives des ONG contribuerait pour beaucoup à faire avancer l'application de la Convention et le respect de ses dispositions.

49. Les centres Aarhus offrent un espace au sein duquel peuvent collaborer les autorités publiques, la société civile et d'autres intervenants, stimulant par là même l'application de la Convention et du Protocole sur les RRTP. Ils permettent également de se mettre à l'écoute des parties prenantes dans les provinces et contribuent à sensibiliser un public élargi.

50. La promotion de la Convention et du Protocole sur les RRTP auprès des institutions financières internationales peut faciliter l'application de leurs dispositions lors des processus liés aux investissements et, partant, élargir leur portée.

51. Une large diffusion des résultats des activités de renforcement des capacités par le biais d'Internet et au moyen d'autres outils électroniques devrait faire partie intégrante des projets et peut considérablement augmenter leur rayonnement et contribuer à mieux sensibiliser les autres intervenants. L'utilisation régulière du mécanisme d'échange d'informations d'Aarhus et du portail PRTR.net pour télécharger des renseignements sur les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation peut contribuer à la réalisation de cet objectif et améliorer la coordination.

52. Il convient d'envisager également d'autres mécanismes pour les initiatives de renforcement des capacités, comme des programmes bilatéraux, l'Initiative sur l'environnement et la sécurité (ENVSEC), l'Action civique pour la sécurité et l'environnement (CASE), le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le FEM.

53. Le secrétariat continuera de créer des synergies grâce aux réunions de coordination du renforcement des capacités, organisées régulièrement, et au Groupe de coordination

---

<sup>11</sup> Voir les documents ECE/MP.PP/C.1/2009/8/Add.1 et ECE/MP.PP/C.1/2009/6/Add.3 à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/ccMeetings.htm>.

international pour les RRTP, en assurant une plus grande participation des partenaires concernés.

54. Outre la coopération avec les partenaires du renforcement des capacités susmentionnée, les activités menées conjointement avec les secrétariats d'autres accords multilatéraux et forums relatifs à l'environnement (Convention sur la diversité biologique, Convention d'Espoo, Protocole sur l'eau et la santé à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques, etc.) se sont révélées utiles pour tirer profit au maximum des synergies tout en garantissant une utilisation rationnelle des ressources.

## Annexe

## Projets de renforcement des capacités ayant trait à la Convention d'Aarhus et au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE	Aarhus Centres in South Caucasus  www.envsec.org  http://www.osce.org/eea/43654  www.aarhus.am  www.aarhus.ge	Aider à établir ou renforcer le dialogue et les partenariats entre les gouvernements et la société civile, en appliquant la Convention d'Aarhus et en faisant face aux défis prioritaires auxquels est confrontée la région en matière d'environnement et de sécurité.	Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie	Janv. 2010-déc. 2011	<p>L'<b>Arménie</b> compte actuellement 14 centres Aarhus et le Centre de ressources en droit de l'environnement de l'Université d'État d'Erevan, établi en 2008. Les centres Aarhus font office de centres de ressources pour les informations relatives à l'environnement; promeuvent la participation du public aux processus décisionnels locaux en matière d'environnement, ainsi qu'à l'élaboration et à la révision de la législation relative à l'environnement; assurent la liaison entre les institutions publiques locales et centrales pour les questions relatives à l'environnement; et facilitent l'élaboration de stratégies et plans d'action locaux dans le domaine de l'environnement.</p> <p>L'<b>Azerbaïdjan</b> compte trois centres Aarhus: un centre à Bakou, ouvert en septembre 2003, et les centres de Gandja et Gazakh, opérationnels depuis 2007. Ces centres Aarhus axent principalement leurs travaux sur le premier pilier de la Convention en fournissant un accès à l'information environnementale et en organisant des activités de sensibilisation du public. Ces centres Aarhus sont hébergés par le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles.</p> <p>En <b>Géorgie</b>, le centre Aarhus, établi en 2005, vise à favoriser l'application de la Convention à l'échelle nationale en facilitant l'accès du public à l'information sur les questions environnementales; en organisant des formations et des campagnes de sensibilisation; en surveillant le processus de participation du public aux décisions concernant l'environnement; et en communiquant au Ministère de la protection de l'environnement et des ressources naturelles des recommandations relatives à l'efficacité du processus d'évaluation de l'impact sur l'environnement.</p>	ENVSEC (Gouvernements de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la Finlande et de la Suède)  Bureau de l'OSCE à Erevan	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE	Promoting the Implementation of the Aarhus Convention in Central Asia  <a href="http://www.osce.org/eea/43654">http://www.osce.org/eea/43654</a>	Appuyer l'application de la Convention dans les pays d'Asie centrale grâce à la mise en place de centres Aarhus ou à leur renforcement et à l'établissement de réseaux reliant ces centres.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan	Janv. 2009-juin 2011	<p>Au <b>Kazakhstan</b>, le projet a appuyé l'établissement d'un centre Aarhus à Atyraou à la fin de l'année 2009. Hébergé par l'<i>Akimat</i> (conseil local) de la région d'Atyraou, ce centre Aarhus devrait jouer un rôle essentiel dans l'application des recommandations pertinentes et des conclusions de l'évaluation de la région orientale de la Caspienne réalisée par l'ENVSEC et contribuer à l'application de la Convention-cadre pour la protection de l'environnement de la mer Caspienne. Le Kazakhstan héberge également un centre Aarhus national, ouvert à Astana en 2009 sous les auspices du Ministère de l'environnement, et un groupe de travail ministériel a été établi en vue de promouvoir les principes énoncés dans la Convention.</p> <p>Au <b>Kirghizistan</b>, un centre Aarhus a été établi en décembre 2004 à Osh. Il est axé sur quatre grands domaines: sensibilisation aux dispositions de la Convention; amélioration de la sensibilisation des jeunes aux questions liées à l'environnement et renforcement de leur participation aux activités de protection de l'environnement; promotion du journalisme dans le domaine de l'environnement; et stimulation des concertations entre le Gouvernement et la société civile sur les questions liées à l'environnement. Le centre Aarhus participe de plus en plus aux activités visant différents intervenants relatives à la sensibilisation du public, à la formation et à la participation du public.</p> <p>Au <b>Tadjikistan</b>, le premier centre Aarhus a été ouvert à Douchanbé en 2003, suivi du centre Aarhus de Khodjend en 2005. Ce dernier axe ses activités sur l'amélioration de la coopération transfrontière dans la vallée de Ferghana et de la sensibilisation aux liens entre l'environnement et la sécurité grâce à la promotion de la participation du public aux décisions concernant l'environnement. Un troisième centre Aarhus a été ouvert en 2009 dans la ville de Kourgan-Tioubé, dans le sud-ouest du pays, afin d'appuyer la mise en œuvre de la Convention dans la province de Khatlon.</p>	Gouvernement norvégien	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p>Le centre Aarhus de Douchanbé a organisé plusieurs formations, à l'intention des agents de la fonction publique, sur l'accès à l'information et la participation du public et, à l'intention des juristes, sur l'accès à la justice. En collaboration avec le Comité environnemental de Sughd, le centre Aarhus de Khodjend a dispensé plusieurs formations sur la Convention d'Aarhus, l'évaluation de l'impact sur l'environnement et la législation nationale relative à l'environnement. Il a également organisé des séminaires destinés aux juristes et des consultations juridiques, fourni des avis aux populations locales et poursuivi ses activités de sensibilisation, ainsi que l'élaboration associative de stratégies et plans d'action relatifs à l'environnement à l'échelle locale dans des districts donnés. Le centre Aarhus de Kourgan-Tioubé a organisé des formations sur la Convention et sur les droits des citoyens en matière d'environnement destinées aux représentants des organisations gouvernementales concernées, du corps judiciaire, des ONG et des médias.</p> <p>À l'échelle de la région, la première réunion régionale des centres Aarhus d'Asie centrale a été organisée conjointement par le Bureau du Coordonnateur pour les activités de l'OSCE relatives à l'économie et à l'environnement (OCEEA) et le centre OSCE d'Astana le 22 juin 2010 à Almaty. Y ont participé des représentants des centres Aarhus et des missions sur le terrain de l'OSCE au Kazakhstan, au Kirghizistan, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ouzbékistan. La nécessité de renforcer les liens entre l'ENVSEC et les centres Aarhus était au cœur des débats. Les participants ont également longuement étudié la question des événements régionaux et internationaux programmés qui permettent d'accroître le rayonnement de la Convention et de mobiliser des ressources à l'appui de l'initiative liée aux centres Aarhus. Il a également été souligné que parmi les mesures prioritaires, il convenait de renforcer les liens entre les centres Aarhus.</p>		

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE	Support for Aarhus Centres in Central Asia  <a href="http://www.osce.org/eea/43654">http://www.osce.org/eea/43654</a>  <a href="http://www.envsec.org">www.envsec.org</a>	Poursuivre l'intensification des activités des centres Aarhus sur les questions prioritaires en matière d'environnement ayant des répercussions sur la sécurité des pays respectifs.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan	Sept. 2010-avril 2012	La mise en œuvre du projet a débuté récemment. Comme les pays en sont à différents stades de mise en œuvre de la Convention d'Aarhus, les caractéristiques des activités de projet varient d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, le projet devrait déboucher sur les résultats suivants:  <b>Accès à l'information:</b> Amélioration de l'accès à l'information relative à l'environnement de façon à permettre au public d'obtenir ce type d'information auprès des autorités publiques et à appuyer un système dans le cadre duquel les autorités publiques recueillent des informations relatives à l'environnement et les diffusent largement au public.  <b>Participation du public:</b> Amélioration des mécanismes permettant la participation du public aux décisions relatives aux activités susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur l'environnement; à la mise au point de plans et programmes liés à l'environnement; et à l'élaboration de lois et de règles susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement.  <b>Accès à la justice:</b> Amélioration des mécanismes permettant aux citoyens d'avoir accès à la justice de façon à pouvoir prendre connaissance de la législation nationale relative à l'environnement et dénoncer les violations.  <b>Contrôle de la pollution:</b> Mise en place de mécanismes visant à promouvoir la ratification et la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP.	Gouvernement norvégien  ENVSEC (Gouvernement finlandais)	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine et Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC)	Supporting Convention d'Aarhus Implementation in Bosnie-Herzégovine <a href="http://www.envsec.org">www.envsec.org</a> <a href="http://www.mvteo.gov.ba/org_struktura/sektor_prirodni_resursi/odjel_zastita_okolisa/English/Conventions/Aarhus_convention/Default.aspx?id=2785">http://www.mvteo.gov.ba/org_struktura/sektor_prirodni_resursi/odjel_zastita_okolisa/English/Conventions/Aarhus_convention/Default.aspx?id=2785</a>	L'objectif général est d'aider la Bosnie-Herzégovine à mettre en œuvre les dispositions de la Convention et, en particulier, de faciliter les concertations gouvernement/ONG sur la mise en œuvre de la Convention et de faire en sorte que leurs futurs rôles et responsabilités soient convenus d'un commun accord.	Bosnie-Herzégovine	Févr. 2010-août 2010	Le projet était axé sur trois grands éléments: i) un voyage d'étude en Albanie à l'intention de représentants du Gouvernement et d'ONG, dans l'objectif de tirer des enseignements de leur expérience du réseau des centres Aarhus; ii) un atelier national destiné à des représentants du Gouvernement et des ONG sur la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus en Bosnie-Herzégovine; et iii) le lancement de la page Web sur la Convention d'Aarhus sur le site officiel du Ministère du commerce extérieur et des relations économiques.	ENVSEC Gouvernement hongrois	Général
OSCE	Promoting the implementation of the Aarhus Convention in the South-Eastern European Region <a href="http://www.envsec.org">www.envsec.org</a> <a href="http://www.aic.org.al/?fq=brenda&amp;m=news&amp;lid=27&amp;gj=gj2">http://www.aic.org.al/?fq=brenda&amp;m=news&amp;lid=27&amp;gj=gj2</a>	Renforcer les capacités locales, nationales et régionales en vue d'un processus participatif et avisé en matière de planification, de prise de décisions, de mise en œuvre et de contrôle, s'agissant des problèmes liés à l'environnement et à la sécurité.	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Serbie	Sept. 2010-déc. 2012	<b>En Albanie</b> , un Centre d'information sur la Convention d'Aarhus a été ouvert en décembre 2006 dans les locaux du Ministère de l'environnement. Ce centre, dont le personnel et le financement proviennent du Ministère, relève du Gouvernement. Deux autres centres de ce type ont été ouverts dans les locaux d'ONG à Shkodra et à Vlora en 2007. Ces trois centres Aarhus forment un cadre institutionnel au sein duquel les citoyens, l'État et le secteur privé peuvent interagir sur des questions liées à l'environnement. Ce projet aura pour objectif d'encourager une plus grande transparence des processus décisionnels mis en œuvre lors de la planification à l'échelle locale qui ont des répercussions sur l'environnement.  <b>En Bosnie-Herzégovine</b> , faisant fond sur les résultats du projet précédent, ce projet contribuera à la mise en place de mécanismes d'application des dispositions de la Convention, notamment grâce aux activités de renforcement des capacités visant les fonctionnaires à l'échelle locale et centrale et les ONG, et à l'amélioration de l'accès à l'information et de la participation du public, et pourrait déboucher sur l'établissement d'un centre Aarhus.	ENVSEC (Gouvernement finlandais)	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p>Au <b>Monténégro</b>, ce projet appuiera l'établissement et le fonctionnement d'un centre Aarhus dans les locaux de l'Agence pour la protection de l'environnement, ce qui facilitera la mise en œuvre de la Convention grâce au renforcement des capacités, à la sensibilisation et, partant, à la mise en place d'une plate-forme participative pour la prise de décisions au sein des intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents.</p> <p>En <b>Serbie</b>, l'OSCE a organisé, au premier semestre 2010, une conférence nationale placée sous la direction du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire, à laquelle ont participé toutes les parties prenantes et qui a porté sur la question des mécanismes d'application de la Convention d'Aarhus dans le pays. Cette conférence a été suivie de l'ouverture d'un centre Aarhus à Kragujevac et par l'organisation, dans cinq grandes villes, de séminaires régionaux sur l'application de la Convention. En se fondant sur les conclusions de ces consultations, le projet appuiera la poursuite de la mise en œuvre des piliers de la Convention à l'échelle centrale et locale.</p> <p>La <b>composante régionale</b> facilitera l'échange, entre les pays, de données d'expérience et la mise en commun des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise concernant l'application de la Convention; permettra d'établir un réseau de centres Aarhus et d'organiser des réunions régionales thématiques. La première réunion régionale se tiendra les 13 et 14 décembre à Sarajevo. Y participeront des représentants de l'OSCE et des gouvernements de tous les pays concernés, ainsi que du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et du secrétariat de la Convention.</p>		

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE	Independent Evaluation of Aarhus Centres <a href="http://www.osce.org/eea/33674">http://www.osce.org/eea/33674</a>	Tirer des enseignements de l'expérience acquise par les centres Aarhus dans le contexte des mesures prises par l'OSCE pour sensibiliser le public aux problèmes environnementaux ainsi que pour encourager sa participation au processus décisionnel en matière d'environnement, et appliquer ainsi les principes de la Convention d'Aarhus.	Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kirghizistan, Tadjikistan	Avril 2008-juin 2008	Les besoins ci-après ont été recensés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition plus précise du rôle et des fonctions des centres Aarhus grâce à l'élaboration de lignes directrices sans équivoque sur leurs objectifs et fonctions;</li> <li>• Renforcement des réseaux et du partage de l'information entre les centres Aarhus;</li> <li>• Mise à profit, par les gouvernements, de toutes les composantes des centres Aarhus pour mettre en œuvre la Convention d'Aarhus;</li> <li>• Renforcement de l'accent mis sur les autorités locales/régionales, l'auto-administration des collectivités locales et les milieux d'affaires;</li> <li>• Garantie de la viabilité financière et technique des centres Aarhus.</li> </ul>	OCEEA	Général
OSCE	Aarhus Centres Guidelines <a href="http://www.osce.org/eea/40506">http://www.osce.org/eea/40506</a>	Renforcer et rationaliser les activités des centres Aarhus, donner des indications quant à leurs orientations stratégiques, mettre en œuvre les activités des centres et assurer que toutes les parties prenantes ont la même perception du rôle des centres.	Tous les centres Aarhus	2009	Les lignes directrices ont été élaborées grâce à la participation de toutes les parties prenantes, en étroite collaboration avec le secrétariat de la Convention. Elles sont largement appliquées par l'ensemble des parties prenantes concernées.	ENVSEC OCEEA	Général
OSCE	Annual Aarhus Centre Meetings <a href="http://www.osce.org/eea/62444">http://www.osce.org/eea/62444</a> <a href="http://www.osce.org/eea/69853">http://www.osce.org/eea/69853</a>	Échanger des données d'expérience et mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience acquise au bénéfice de tous les intervenants des centres Aarhus.	Janvier 2009, Vienne Janvier 2010, Istanbul	Janv. 2009-janv. 2010	Les réunions annuelles sont l'occasion de réunir des représentants de tous les centres de liaison de la Convention d'Aarhus, les responsables de centres Aarhus, des représentants des missions de l'OSCE sur le terrain dans tous les pays participant à l'initiative des centres Aarhus, ainsi que des représentants du secrétariat de la Convention, du PNUD, du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et d'autres organisations concernées, afin de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience acquise et les meilleures pratiques et de planifier la phase suivante.	ENVSEC OCEEA	Général, centres Aarhus

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE, Commission régionale pour l'Europe, UNITAR et Commission européenne	Regional Conference on the Protocol on PRTRs <a href="http://www.osce.org/tajikistan/50939">http://www.osce.org/tajikistan/50939</a>	Promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur les RRTP en Asie centrale.	Asie centrale	20 et 21 mai 2009, Douchanbé	Plus de 40 participants, y compris des représentants des gouvernements et des centres Aarhus du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Turkménistan et du Tadjikistan, ont participé à la conférence. Plusieurs recommandations ont été élaborées, notamment concernant la promotion de la ratification du Protocole en Asie centrale, le renforcement des capacités et le rôle des centres Aarhus dans la promotion et l'application du Protocole sur les RRTP.	OSCE CEE Commission européenne UNITAR	Protocole sur les RRTP
Centre de l'OSCE à Astana	Workshop on PRTR <a href="http://www.osce.org/astana/69244">http://www.osce.org/astana/69244</a>	Promouvoir la ratification, par le Kazakhstan, du Protocole sur les RRTP.	Kazakhstan	5 mai 2010	Cet atelier, organisé par le Centre de l'OSCE en collaboration avec le Ministère de la protection de l'environnement du Kazakhstan, la CEE, le Asian-American Environmental Partnership et le centre Aarhus national, a rassemblé plus de 40 représentants de l'État, d'ONG et du milieu des affaires, qui ont étudié la question du Protocole sur les RRTP. Les participants ont formulé des recommandations à l'intention des institutions gouvernementales et autres parties prenantes en vue de la ratification du Protocole et de l'établissement du registre national.	Centre de l'OSCE à Astana	Protocole sur les RRTP
CEE, secrétariat de la Convention d'Aarhus, OSCE	Access to Justice Regional Workshop for High-Level Judiciary	Réunir des juges des hautes instances judiciaires et d'éminents spécialistes de l'accès à la justice afin de mettre en commun leurs données d'expérience, de cerner les difficultés rencontrées et d'étudier les possibilités d'améliorer le processus.	Europe du Sud-Est	17 et 18 nov. 2008, Tirana	Ont participé à l'atelier de hauts représentants du corps judiciaire de tous les pays de la région, ainsi que plusieurs experts, qui ont notamment formulé un ensemble de recommandations appelant à la poursuite du renforcement des capacités, du travail en réseau et de la coopération à l'échelle régionale.	Gouvernement français CEE OSCE	Accès à la justice
OSCE	Aarhus Centres Retreat	Analyser les résultats des centres Aarhus et renforcer leurs capacités.	Arménie	Déc. 2010	Cette retraite était organisée par le Bureau de l'OSCE à Erevan, avec la participation de tous les représentants des centres Aarhus d'Arménie, et l'aide d'une ONG professionnelle nationale.	OCEEA	Général, centres Aarhus

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
OSCE	Civic Action for Security and Environment (CASE) NGO Small Grants Programme  <a href="http://www.osce.org/eea/72778">http://www.osce.org/eea/72778</a>	Créer un environnement propice à la participation dynamique des organisations de la société civile, principalement pour les gouvernements, mais également pour les autres parties prenantes, et pouvoir ainsi faire face de manière participative aux problèmes liés à l'environnement et à la sécurité.	Arménie, Azerbaïdjan, Tadjikistan	2009-2012	<p>Les centres Aarhus de ces pays, en particulier en Arménie et au Tadjikistan, servent de cadre à la diffusion de l'information sur les activités du programme CASE (Action civique pour la sécurité et l'environnement) auprès des parties prenantes locales et nationales. Les activités du projet CASE peuvent contribuer à une amélioration renforcée des centres Aarhus en élargissant leur portée, en les faisant mieux connaître et en renforçant leur rôle et leur valeur en ce qui concerne les mesures à prendre pour appliquer les dispositions de la Convention.</p> <p>Le programme CASE a déjà réussi à susciter l'intérêt des ONG. En moins d'un an de mise en œuvre, 132 propositions de projet ont été communiqués par des ONG dans les trois pays. Sur ces 132 propositions, 32 ont obtenu un financement dans le cadre du programme CASE. En Arménie, 17 projets d'ONG et en Azerbaïdjan, 7 projets d'ONG ont reçu un soutien du programme CASE. Au Tadjikistan, 8 projets d'ONG viennent d'être sélectionnés par le Conseil national de sélection. Tous ces projets comportent une forte composante liée à la sensibilisation et à la participation du public, une attention particulière étant accordée aux jeunes et aux femmes. La plupart de ces projets bénéficient des plates-formes que sont les centres Aarhus et contribuent à l'application de la Convention à l'échelle locale. En Arménie, le programme CASE fait partie intégrante de l'initiative des centres Aarhus. Au Tadjikistan, deux centres Aarhus régionaux ont joué un rôle clef dans la diffusion aux ONG des informations relatives au programme CASE.</p>	Gouvernement autrichien  ENVSEC (Association canadienne pour le développement international)  Gouvernement luxembourgeois  Statoil Azerbaïdjan	Général, centres Aarhus

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
PNUD	Strategic Environmental Impact Assessment (SEA) and Environmental Conventions  Local Agenda 21 (LA21) and Greenways  <a href="http://eeas.europa.eu">http://eeas.europa.eu</a>  <a href="http://www.ecorazvitie.by/index.php?cat=24">http://www.ecorazvitie.by/index.php?cat=24</a>	Promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable à l'échelle locale et centrale.	Bélarus	Nov. 2008-déc. 2010	<p>Au <b>Bélarus</b>, dans le cadre de la composante du projet relative à l'évaluation stratégique environnementale: a) les capacités professionnelles et institutionnelles relatives à l'application et à la durabilité de l'évaluation stratégique environnementale ont été renforcées; b) les capacités nationales nécessaires au Bélarus pour s'acquitter de ses obligations au titre des conventions internationales relatives à l'environnement ont été renforcées; c) l'accès du public à l'information relative à l'application des conventions ayant trait à l'environnement au Bélarus ont été renforcées; et d) cinq centres d'information sur le développement durable et les voies vertes ont été établis et ouverts officiellement au Bélarus.</p> <p>La composante <b>LA21</b> (Action 21 à l'échelon des collectivités) a contribué à: a) augmenter les connaissances et les capacités institutionnelles des autorités locales et centrales et de la société civile dans le domaine du développement durable, leur permettant ainsi d' étoffer la composante LA21 et de l'appuyer; b) développer et promouvoir 10 projets LA21 et 8 voies vertes; et c) mettre en œuvre 70 activités de développement durable dirigées par des communautés en vue d'améliorer les services publics et l'économie locale, grâce à des contributions locales et à des bourses attribuées de manière sélective.</p>	Union européenne	Participation du public au processus décisionnel
PNUD	EU Environment Requirements Programme  <a href="http://www.undp.org.al/index.php?page=projects/project&amp;id=208">http://www.undp.org.al/index.php?page=projects/project&amp;id=208</a>  <a href="http://www.undp.org.al/elib.php?elib,1081">http://www.undp.org.al/elib.php?elib,1081</a>	Dans le cadre de l'initiative «Unis dans l'action» mise en œuvre par l'ONU, ce programme a été conçu pour aider l'administration albanaise chargée de l'environnement à satisfaire aux exigences de l'acquis communautaire de l'Union européenne. Il prévoit de fournir une assistance dans le domaine de la législation horizontale (c'est-à-dire, de l'évaluation de l'impact sur l'environnement et de	Albanie	1 <sup>er</sup> déc. 2010-30 nov. 2013	Le programme propose d'organiser des événements ciblés de renforcement des capacités visant à sensibiliser différents groupes, qui peuvent ensuite contribuer de manière significative à l'introduction des modifications nécessaires. Des ateliers sur des politiques spécifiques, comme la gestion des déchets, la biodiversité et les changements climatiques, seront organisés à l'intention de groupes cibles donnés et des informations seront diffusées à ce propos. Seront également organisés des ateliers et des tables rondes visant à évaluer les répercussions d'autres politiques sectorielles relatives à l'environnement d'un point de vue participatif, dans le cadre d'une démarche ascendante. Cette activité sera mise en œuvre en étroite collaboration avec le projet sur le renforcement des institutions afin d'intégrer l'environnement dans les politiques d'autres secteurs. Des formations sur	Fonds de cohésion (seuls 10 % du budget ont été mobilisés jusqu'à présent)	Participation du public au processus décisionnel

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
		l'accès du public à l'information relative à l'environnement), dans le domaine des instruments financiers et économiques ayant trait à l'environnement, et de la gestion des déchets. Il appuie également l'intégration d'un volet environnement dans les politiques d'autres secteurs.			l'analyse des informations et leur utilisation, ainsi que sur la promotion des questions liées à l'environnement, destinées aux journalistes et aux étudiants de l'Académie de journalisme, seront dispensées. Une stratégie de relations publiques à l'intention du Ministère de l'environnement, des forêts et de la maîtrise de l'eau sera élaborée, ainsi qu'un mécanisme permettant à ce dernier de traiter les demandes d'information. En outre, des mesures de «diffusion active» permettant l'accès du public à l'information relative à l'environnement seront définies. Les capacités des centres d'information sur la Convention d'Aarhus seront améliorées.		
PNUD	Integration of Environment to the Autonomous Republic (AR) of Crimea Development Planning by Applying SEA  <a href="http://www.undp.cri.me.a/subcomponent.php?type=dem_sp&amp;menu_id=80">http://www.undp.cri.me.a/subcomponent.php?type=dem_sp&amp;menu_id=80</a> ,  <a href="http://www.youtube.com/watch?v=bSF3beGCQTA">http://www.youtube.com/watch?v=bSF3beGCQTA</a> ,  <a href="http://www.youtube.com/watch?v=pL_cDQPIF1A">http://www.youtube.com/watch?v=pL_cDQPIF1A</a>	Faire en sorte que les autorités régionales de la République autonome de Crimée soient à même d'intégrer les questions liées à l'environnement dans la planification du développement de la région, à l'appui d'un développement durable et de la sécurité de l'environnement.	Ukraine, République autonome de Crimée	2007-2010	Résultats dans le domaine de la sensibilisation et de la participation du public: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleures sensibilisation et compréhension du concept d'évaluation stratégique environnementale et des bénéfices en découlant au sein des principaux intervenants du gouvernement et de la société civile de Crimée, grâce à l'organisation de plusieurs ateliers et séminaires régionaux (plus de 600 personnes ont participé au processus de planification stratégique, y compris l'évaluation stratégique environnementale, grâce à des auditions publiques et des réunions d'experts);</li> <li>• En tout, 42 spécialistes ont suivi une formation portant sur l'évaluation stratégique environnementale et 54 spécialistes ont acquis une expérience pratique de l'évaluation stratégique environnementale dans le cadre du projet;</li> <li>• L'évaluation stratégique environnementale a été entièrement intégrée dans le processus de planification du district de Bakhtchyssaraï et les autorités du district chargées de l'environnement et d'autres secteurs y ont directement participé;</li> </ul>	ENVSEC	Participation du public au processus décisionnel

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<ul style="list-style-type: none"> <li>La plupart des recommandations relatives à l'évaluation stratégique environnementale (80 %) sont prises en compte dans la stratégie relative au développement durable établie pour le district de Bakhtchyssaraï.</li> </ul>		
UNITAR	Projets de profils nationaux et de plans d'action concernant le principe 10 de la Déclaration de Rio  <a href="http://www.unitar.org/egp/rio-principle-10-projects">http://www.unitar.org/egp/rio-principle-10-projects</a>	Aider les pays à cerner les capacités et à les renforcer concernant la gouvernance participative dans le domaine de l'environnement grâce à un processus multisectoriel et multipartite.  Élaborer une méthodologie globale ayant trait à l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio.  Faciliter la mise en commun des connaissances à l'échelle internationale et l'élaboration de stratégies régionales cohérentes.	Costa Rica, Honduras, République dominicaine  Panama, El Salvador, Nicaragua  Botswana, Mali, République démocratique du Congo	2007-2008  2009-2010  2009-2011	Des profils nationaux ont été établis par sept pays d'Afrique et d'Amérique centrale, soit des analyses exhaustives des lacunes et des options envisageables pour renforcer la gouvernance participative dans le domaine de l'environnement.  Les priorités nationales concernant la mise en œuvre du principe 10 ont été déterminées grâce à des processus participatifs, auxquels ont participé de hauts représentants de ministères, d'organisations d'intérêt public, du secteur privé, d'universités et d'organisations internationales.  Des activités concrètes de renforcement des capacités ont été amorcées grâce à l'élaboration d'un plan d'action, comme les ateliers sur la gestion participative de la qualité de l'environnement destinées aux municipalités du Costa Rica.  Un document d'orientation visant à aider les pays à évaluer les capacités nationales en matière de gouvernance participative dans le domaine de l'environnement, et à les renforcer, a été élaboré (versions linguistiques disponibles: anglais, espagnol, français).		Principe 10 de la Déclaration de Rio
UNITAR	POPs monitoring, reporting and information dissemination using Pollutant Release and Transfer Registers (PRTRs)  <a href="http://www.unitar.org/cwm/projects-database">http://www.unitar.org/cwm/projects-database</a>		Cambodge, Kazakhstan, Thaïlande, Ukraine, Chili, Équateur, Pérou	8 déc. 2009-30 sept. 2011	Principaux résultats obtenus:  <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des registres des rejets et des transferts de polluants pour le suivi des polluants organiques persistants, et d'autres produits chimiques, et l'établissement de rapports;</li> <li>Détermination des domaines prioritaires à l'échelle nationale et régionale concernant les polluants organiques persistants et d'autres produits chimiques, grâce aux informations communiquées par les registres des rejets et des transferts de polluants;</li> </ul>	FEM, PNUE	RRTP

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités nationales en ce qui concerne l'efficacité du transfert et du traitement des données et la diffusion d'informations;</li> <li>• Mise à disposition des informations à tous les secteurs, quel que soit leur accès aux outils et aux technologies modernes;</li> <li>• Facilitation de l'échange d'informations avec le secrétariat de la Convention de Stockholm et les Parties à la Convention;</li> <li>• Renforcement des capacités dans le domaine de l'élaboration des registres des rejets et des transferts de polluants;</li> <li>• Détermination et diffusion des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de systèmes de suivi des polluants organiques persistants et l'établissement de rapports.</li> </ul>		
UNITAR	The Central American PRTR: Design of national PRTRs and regional support activities  <a href="http://apps.unece.org/ehl/np/NIR/RList.asp">http://apps.unece.org/ehl/np/NIR/RList.asp</a>		Belize, Costa Rica, Guatemala, Honduras	8 nov. 2010-30 juin 2012	Faisant face aux préoccupations grandissantes concernant la pollution due aux produits chimiques dans la région, le Plan d'action pour l'environnement dans la région de l'Amérique centrale (PARCA, 2010-2014) compte parmi ses domaines stratégiques le renforcement des institutions nationales et de la qualité de la gestion de l'environnement. Dans ce domaine spécifique, l'un des objectifs stratégiques est de «promouvoir les initiatives visant à réduire la pollution», et notamment de mettre en œuvre un registre des rejets et des transferts de polluants dans la région.	Espagne et Commission centraméricaine de l'environnement et du développement	RRTP
UNITAR	Strengthening Capacities for Developing a National PRTR and Supporting SAICM Implementation in Panama  <a href="http://www.unitar.org/cwm/projects-database">http://www.unitar.org/cwm/projects-database</a>		Panama	19 nov. 2010-19 nov. 2012	Principaux résultats escomptés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'infrastructure du RRTP;</li> <li>• Document sur les principales caractéristiques du RRTP;</li> <li>• Essai pilote relatif au RRTP;</li> <li>• Proposition finale relative à un registre national des rejets et des transferts de polluants.</li> </ul>	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de la SAICM (SAICM QSPTF)	RRTP

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
UNITAR	Strengthening Capacities for Designing a National PRTR and Supporting SAICM Implementation in Georgia  <a href="http://www.unitar.org/cwm/projects-database">http://www.unitar.org/cwm/projects-database</a>		Géorgie	1 <sup>er</sup> juil. 2009-28 févr. 2011	Principaux résultats escomptés: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l'infrastructure du RRTP;</li> <li>• Document sur les principales caractéristiques du RRTP;</li> <li>• Essai pilote relatif au RRTP;</li> <li>• Proposition finale relative à un registre national des rejets et des transferts de polluants.</li> </ul>	Fonds d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de la SAICM (SAICM QSPTF)	RRTP
Équipe spéciale de l'OCDE chargée des RRTP	Liste globale des polluants des RRTP  <a href="http://www.prtr.net/en">http://www.prtr.net/en</a>	Améliorer la comparabilité des données des systèmes RRTP et rationaliser les pratiques en matière d'établissement de rapports en vue de couvrir, au minimum, une liste de substances qui sera contrôlée à l'échelle mondiale.	Tous les RRTP et systèmes analogues	2010-2012	La liste globale des polluants des RRTP relèvera des RRTP à l'échelle mondiale. Cette initiative vise également à harmoniser les modes de regroupement des substances et leur utilisation pour l'établissement de rapports.	OCDE	RRTP
Commission européenne, Agence européenne pour l'environnement (AEE)	European PRTR as priority data flow aims at including data from candidate and potential candidate countries to E-PRTR  <a href="http://prtr.ec.europa.eu">http://prtr.ec.europa.eu</a>  <a href="http://www.eionet.europa.eu/dataflows">http://www.eionet.europa.eu/dataflows</a>	Inclure des données RRTP dans les «flux de données prioritaires» en vue d'aider les pays lors de la mise en place de procédures de communication régulière de données sur l'environnement.	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie	2010-	2011: Les données RRTP de la Serbie ont été validées, puis publiées sur le site Web du RRTP européen (E-RRTP).  2012-2013: L'accent sera principalement mis sur la Croatie, l'Albanie, la Turquie et Israël.	Commission européenne, AEE	RRTP
Commission européenne	Projets TAIEX et Jumelage  <a href="http://ec.europa.eu/enlargement/taix/index_en.htm">http://ec.europa.eu/enlargement/taix/index_en.htm</a>	Instrument de renforcement des capacités, le programme TAIEX aide les pays dans les domaines à transposer, appliquer et donner effet à la législation de l'Union européenne.  Le programme de jumelage établit des liens entre des administrations et des organisations	Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Serbie, Turquie, Kosovo (en application de la résolution 1244 du Conseil de	2007-	La Direction générale de l'élargissement (Union européenne), en collaboration avec le Ministère de l'environnement de l'ex-République yougoslave de Macédoine, a organisé un séminaire sur l'E-RRTP (Skopje, 15 avril 2008).  Elle a organisé également des ateliers sur l'E-RRTP en collaboration avec l'Agence croate pour l'environnement (Zagreb, 7 juillet 2007 et 15 septembre 2010).  La Direction générale a organisé en outre un atelier sur l'E-RRTP en collaboration avec le Ministère	Commission européenne	RRTP

Organisme d'exécution	Intitulé du projet	Objectifs et groupe(s) cible(s)	Couverture géographique	Durée (début et fin du projet)	Résultats provisoires	Sources de financement	Thème principal
		paraétatiques des pays bénéficiaires et leurs homologues dans des États membres de l'Union européenne, afin de faciliter la transposition, l'exécution et l'application de la législation de l'Union européenne.	sécurité), Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Syrie, Tunisie		israélien de l'environnement (Tel-Aviv, 22 novembre 2010).		
BEE/ ECO-Forum européen	Making the Aarhus Convention work for civil society  www.eeb.org  www.participate.org  http://www.greenwomen.kz/news.htm	L'objectif principal du projet est d'encourager et d'aider les organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement à l'échelle locale, nationale et internationale, à faire fond sur l'ensemble des dispositions de la Convention pour promouvoir la protection de l'environnement et la démocratie.  Principaux objectifs spécifiques:  <ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les citoyens à exercer leurs droits en matière de procédure découlant de la Convention, afin d'améliorer la qualité de la démocratie participative;</li> <li>Promouvoir le droit des citoyens à dénoncer tout non-respect des dispositions de la Convention au Comité d'examen du respect des dispositions;</li> <li>Faire en sorte que la Convention atteigne</li> </ul>	Union européenne, Europe du Sud-Est, pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (région paneuropéenne)	En cours depuis 2007	En ce qui concerne le mécanisme d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus: <ul style="list-style-type: none"> <li>Trois ateliers de formation ont été organisés parallèlement à des réunions du Comité d'examen du respect des dispositions (2007, 2008 et 2010);</li> <li>Publication de la jurisprudence du Comité d'examen du respect des dispositions de la Convention d'Aarhus (en anglais et en russe) (2008) – en cours de mise à jour;</li> <li>Assistance ou conseils aux ONG pour la soumission de communications, lors des audiences et du suivi d'affaires antérieures (affaires concernant l'Espagne, l'Autriche, la Slovaquie, l'Union européenne, le Bélarus, la République de Moldova, l'Arménie, le Kazakhstan et l'Ukraine).</li> </ul> Parmi les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'échelle nationale figuraient quatre ateliers sur le renforcement des capacités (Kazakhstan, ex-République yougoslave de Macédoine, Kosovo (en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité) et Arménie).  En ce qui concerne l'application et le développement de la Convention d'Aarhus: <ul style="list-style-type: none"> <li>Enquête auprès des ONG sur la participation du public au titre des articles 6, 7 et 8 sur la base des recommandations formulées dans les rapports nationaux d'exécution de 2008 concernant les mesures à prendre pour mettre en œuvre de manière appropriée cette partie de la Convention.</li> </ul>	Fondation(s) privée(s), Gouvernements (belge, espagnol, suédois), Commission européenne, OSCE au Kazakhstan pour le RRTP pilote	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
		<p>ses objectifs en aidant les organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement à bien comprendre ses implications, ainsi que les meilleures pratiques;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce au réseau des ONG, faire connaître la Convention aux autorités publiques et les encourager à lui donner effet et à l'appliquer au moyen de mesures pratiques claires, utiles et accessibles;</li> <li>• Améliorer le développement de la Convention et des processus y afférents en assurant la participation des ONG et en sollicitant leurs réactions;</li> <li>• Renforcer le réseau des ONG œuvrant à l'application de la Convention dans la région paneuropéenne.</li> </ul>			<p>Les résultats ont été présentés à la session extraordinaire des Parties à la Convention (avril 2010) et ont contribué à la mise en place d'une Équipe spéciale sur la participation du public au processus décisionnel;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la participation concrète des ONG aux réunions officielles organisées au titre de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP, et préparatifs y relatifs, y compris observations relatives aux documents;</li> <li>• Un RRTP pilote a été créé par une ONG au Kazakhstan (2009);</li> <li>• Une base de données en ligne consacrée aux actions en justice ayant trait à l'environnement intentées par des ONG est en cours d'élaboration.</li> </ul> <p>Information et publications:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bulletin d'information de la campagne «Participate»;</li> <li>• Site Web «Participate»;</li> <li>• Guide pratique relatif à la Convention d'Espoo à l'intention des citoyens et des ONG (en anglais, russe, turc et ukrainien);</li> <li>• Publication «The Convention d'Aarhus: your guide to environmental democracy» (en anglais, russe, turc et ukrainien – parution imminente);</li> <li>• Enquête auprès des ONG sur l'application des directives de l'Union européenne relatives à la Convention d'Aarhus (prochainement).</li> </ul>		

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC)	Implementing Public Participation Approaches in Radioactive Waste Disposal		République tchèque, Roumanie, Pologne, Slovaquie, Slovaquie	2011-2013	<p>Recommandations relatives à l'amélioration de la participation du public aux questions liées à l'élimination des déchets nucléaires, y compris au respect des prescriptions des accords internationaux, tels que la Convention d'Aarhus et la Convention d'Espoo, les directives de l'Union européenne, ainsi que la législation nationale et les meilleures pratiques correspondantes.</p> <p>Justification de l'importance des questions transfrontières dans les procédures de participation du public dans le domaine nucléaire: étude(s) de cas.</p> <p>Questions transfrontières dans le secteur de la gestion des déchets nucléaires: corrélations entre l'application de méthodes novatrices à la communication d'informations sur les risques et l'amélioration de la participation à l'évaluation stratégique environnementale transfrontière et aux procédures y relatives.</p> <p>Rapports sur les résultats des réunions organisées à l'échelle nationale et européenne.</p>	Union européenne, Programme-cadre 7 (FP7)	Participation du public au processus décisionnel
Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC)	Improve public participation know-how at the regional and local level in EIA, SEA or Integrated Pollution Prevention and Control (IPPC) decision-making	Projets pilotes associés au renforcement des capacités des autorités, y compris des municipalités, et des ONG.	<p>En cours en Albanie et en Serbie</p> <p>Prévu en Bosnie-Herzégovine, au Kosovo (en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité), en ex-République yougoslave de Macédoine et au Monténégro</p>	2010-2012	<p>Amélioration des connaissances pratiques des représentants officiels et des ONG.</p> <p>Dossier pratique dans la langue locale visant à aider les représentants officiels, à différents niveaux, à mettre en œuvre les procédures de participation du public à l'évaluation de l'impact sur l'environnement, à l'évaluation stratégique environnementale ou au processus de planification urbaine.</p> <p>Des moyens et mécanismes ont été mis en œuvre pour une participation effective du public, ainsi que pour les consultations et la coopération entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé sur les questions liées à l'environnement et à la sécurité à l'échelle locale et nationale.</p> <p>La participation du public est présentée comme faisant partie intégrante des processus d'élaboration des politiques, plans, programmes et projets pouvant avoir un effet important sur l'environnement.</p>	ENVSEC	Participation du public au processus décisionnel

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC)	Trainings for legal professionals on national and international environmental legislation and facilitation of access by the public to justice in environmental matters	Renforcement des capacités des juges et procureurs, en collaboration avec les centres de formation judiciaire.  Concertations, à l'intention des juristes et des ONG, sur le recensement des obstacles qui entravent l'accès à la justice et leur réduction ou leur suppression.	En cours: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo (en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité)  Prévu: ces trois activités seront mises en œuvre dans tous les pays d'Europe du Sud-Est	2010-2012	Grâce à des formations et à des tables rondes interactives sur l'accès à la justice organisées dans la langue locale, les juges, les procureurs, les juristes et les ONG seront à même de mieux comprendre les dispositions de la Convention, des directives correspondantes de l'Union européenne et de la législation nationale et internationale relative à l'environnement.  Les capacités locales et nationales seront renforcées en vue de garantir un accès véritable à la justice en ce qui concerne les questions liées à l'environnement.  Le corps judiciaire, les juristes et les ONG seront mieux au fait de l'application du troisième pilier de la Convention (accès à la justice), en particulier concernant les obligations, les droits et les possibilités découlant de la Convention.  Les tables rondes destinées au corps judiciaire, aux professionnels du droit et aux ONG permettront également de les sensibiliser et de mieux faire connaître les obstacles entravant l'application du troisième pilier de la Convention. Des recommandations relatives à la suppression de ces obstacles seront formulées.  Des réunions stratégiques organisées avec les ONG sur les droits et possibilités en matière d'accès à la justice permettront de sensibiliser ces dernières à ces droits et possibilités et aux stratégies qu'elles peuvent mettre en œuvre pour tenter des actions en justice.		Accès à la justice

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale (REC)	Awareness and training activities on the use of PRTRs and PRTR reporting	Évaluer le système actuel de notification et les problèmes y relatifs, étudier avec les autorités les améliorations envisageables et les modifications prévues. Renforcer les capacités des autorités, des opérateurs et des ONG grâce à la formation en ligne sur un site choisi (Albanie).  Évaluer les prescriptions techniques, institutionnelles et juridiques actuelles concernant les RRTP.	Serbie, ex-République yougoslave de Macédoine, Albanie, Kosovo (en application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité), Monténégro  Prévu: Autres pays de l'Europe du Sud-Est	2010-2012	Évaluation des prescriptions techniques, institutionnelles et juridiques actuelles concernant les RRTP, des mesures à prendre et des réunions pluripartites à organiser pour étudier les conclusions et les recommandations concernant les prochaines phases.  Meilleure compréhension du rôle, des actions, des responsabilités des opérateurs et des ONG et des bénéficiaires qui y sont liés.  Amélioration des capacités d'application des RRTP et meilleure compréhension des prescriptions relatives à la notification de la part des autorités, des opérateurs et des ONG.	ENVSEC	Protocole sur les RRTP
Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC)	Capacity development for NGOs of Central Asia  <a href="http://carecnet.org/en/programmes">http://carecnet.org/en/programmes</a>	Renforcer les connaissances et améliorer les compétences en matière d'élaboration et de gestion de projets ayant trait à l'environnement par les jeunes responsables, dans le secteur des ONG de l'Asie centrale.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan	Quatre phases du projet ont été mises en œuvre en 2008-2010	Le programme comprenait quatre séries de formations d'une durée d'un mois destinées à des groupes de 5 à 10 responsables d'ONG, qui vivent à Almaty et collaborent avec le CAREC.  Des séances spéciales de formation étaient consacrées à l'importance des trois piliers de la Convention d'Aarhus: sensibilisation, participation du public au processus décisionnel et accès à la justice.  Dans l'ensemble, 30 jeunes dirigeants du secteur de l'environnement issus de cinq pays d'Asie centrale ont participé aux quatre phases du programme.	Commission européenne, Ministère néerlandais de l'environnement	Général
CAREC en collaboration avec le REC	Capacity-building activities within the project "Green Pack CD-ROM for Central Asia"  <a href="http://www.carecnet.org">www.carecnet.org</a>  <a href="http://www.rec.org/REC/Programs/Greenpack/">http://www.rec.org/REC/Programs/Greenpack/</a>	Renforcement des capacités et transferts du savoir-faire du REC vers d'autres régions du monde dans le domaine du développement durable et de l'éducation en matière de développement durable  Fonctionnaires des ministères de l'éducation et de l'environnement, ONG et enseignants du cycle secondaire.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan	<i>Phase I:</i> nov. 2009-déc. 2010  <i>Phase II:</i> févr.-juin 2011	Vingt-cinq thèmes liés au développement durable ont été définis pour la sous-région de l'Asie centrale, y compris le thème «Convention d'Aarhus» dans la section consacrée aux «Valeurs».  Le CD-ROM «Green pack for Central Asia» a été produit en russe.  Plus de 200 enseignants et ONG d'Asie centrale ont participé aux activités de renforcement des capacités dans le cadre de ce projet.	Chevron, UNESCO-Almaty, Centre de l'OSCE à Astana, Programme des microfinancements FEM au Kazakhstan	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
REC, partenaire local – CAREC	Capacity-building activities within the project "Course for Sustainability for Governmental officials of Kazakhstan"	Renforcement des capacités de 40 fonctionnaires des administrations publiques du Kazakhstan dans le domaine du développement durable.	Kazakhstan	Avril 2008-avril 2009	<p>Quarante fonctionnaires des administrations publiques du Kazakhstan – représentant 10 ministères – ont suivi les quatre modules du cours sur la durabilité consacrés au développement durable.</p> <p>Une séance spéciale du premier module, organisée à Astana en avril 2008, a été consacrée aux trois piliers de la Convention d'Aarhus.</p> <p>Les fonctionnaires des administrations publiques du Kazakhstan ont renforcé la coopération sur les questions liées au développement durable entre eux et entre leurs différents ministères.</p> <p>Ils participent actuellement à l'élaboration de la conférence «Un environnement pour l'Europe» qui se tiendra à Astana en septembre 2011.</p>	REC, Ministère italien de l'environnement, des terres et des mers, BG Group, Université internationale de Venise, Université d'Europe centrale, Agroinnova	Général
CAREC	Capacity-building activities within the project "Course for SD and ESD for Central Asian Governmental officials"	Renforcement des capacités de 20 fonctionnaires des administrations publiques sur des questions liées au développement durable et à l'éducation en matière de développement durable.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan	Mars-oct. 2009	<p>Vingt fonctionnaires des administrations publiques issus de cinq pays d'Asie centrale, représentant quatre ministères (environnement, éducation, énergie et économie) ont suivi les deux modules du cours consacrés au développement durable et à l'éducation en matière de développement durable en vue de renforcer leur collaboration.</p> <p>Lors des différentes séances, des exposés ont été consacrés à la Convention d'Aarhus.</p>	UNESCO-Almaty	Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
Environ-mental Ressources Management (ERM), DHV, REC- Russie, et UNICON International	Strengthening Public Participation and Civil Society Support to Implementation of Aarhus Convention <a href="http://aarhus.carecnet.org/">http://aarhus.carecnet.org/</a>	Améliorer l'état des ressources naturelles menacées en Asie centrale, en promouvant la coopération transfrontière entre les États d'Asie centrale et en renforçant la participation du public et la société civile.  Agents de la fonction publique et fonctionnaires œuvrant à l'application de la Convention, ainsi que les responsables de l'adoption et de l'application de la législation nécessaire.  Société civile, médias, associations commerciales et syndicats.	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan	1 <sup>er</sup> sept. 2007- 31 août 2009	Résultats du projet:  <i>Composante A: Sensibilisation du corps judiciaire</i>  Cette composante a été menée à terme avec succès en mai 2009. L'analyse comparative des besoins en matière de renforcement des capacités (Tâche A.1) a été achevée au début de la deuxième période de notification. La mise en œuvre du programme de renforcement des capacités (Tâche A.2) au Kirghizistan s'est achevée par un atelier de formation des formateurs destiné au corps judiciaire kirghize issu de toutes les régions du pays, tenu à Bichkek les 21 et 22 avril 2009. S'agissant du Turkménistan, quatre ateliers locaux ont été organisés dans le pays de septembre à décembre 2008 et une série de sept ateliers destinés aux membres locaux du corps judiciaire ont été organisés au Tadjikistan à la fin du mois de novembre 2008. Au Kazakhstan, trois grands ateliers de sensibilisation sur l'accès à la justice ont été organisés (en collaboration avec l'OSCE et la Cour suprême kazakhe), à l'intention du corps judiciaire (et d'autres intervenants clefs) à Astana (10 et 11 mars, 2009), à Atyraou (6-8 avril, 2009) et à Almaty (25 et 26 mai 2009). Tous les participants à ces ateliers ont estimé que l'efficacité du renforcement des capacités (Tâche A.3) était très satisfaisante.  <i>Composante B: Soutien législatif</i>  Cette composante a été menée à terme avec succès. L'analyse juridique (Tâche B.1) relative au Kazakhstan a été présentée au Comité national de coordination du pays à l'occasion d'une table ronde, qui s'est tenue le 14 novembre 2008 à Almaty. Le projet de recommandations y relatif a été établi en conséquence dans sa version définitive et un soutien concret au projet a été convenu. Les experts qui seront chargés d'appliquer ces recommandations ont été sélectionnés en avril, en concertation avec le Comité de coordination et, à l'issue d'une consultation de l'équipe interne sur le projet de résultats, les textes d'application (Tâche B.2) ont été soumis au Partenaire du projet au début du mois de juillet 2009. Au Turkménistan, l'analyse juridique a été achevée en juillet 2008 et, à la suite des recommandations y	Commission européenne	Accès à la justice
							Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p>relatives, un projet de lignes directrices sur la loi relative aux associations publiques a été établi. Le projet de lignes directrices relatives à la participation du public a été présenté lors d'une table ronde tenue à Achgabat le 24 mars 2009 et, après consultation des parties prenantes, le projet a été établi dans sa version définitive en mai 2009. Au Tadjikistan, les résultats de l'analyse juridique ont été présentés à l'occasion d'une table ronde à laquelle ont participé des fonctionnaires et des députés de la Douma et qui s'est tenue à Douchanbé le 12 novembre 2008. Une série de mesures concrètes à mettre en œuvre rapidement a été convenue en conséquence (à l'intention des députés de la Douma), notamment un projet de mise en place d'un service de permanence pour les demandes d'assistance. Au Kirghizistan, l'analyse de l'impact de la législation relative à l'environnement sur la création d'entreprise a été menée à terme au début du mois de décembre 2008 et des lignes directrices sur le renforcement de la participation du public au processus décisionnel dans le domaine de l'environnement ont été achevées au début du mois de février et présentées à l'occasion de deux tables rondes, organisées les 24 et 26 février 2009.</p> <p><i>Composante C: Renforcement des capacités à l'échelle nationale et régionale</i></p> <p>Les travaux relatifs à la mise en œuvre du plan de travail de chaque pays ont été achevés. L'analyse des manuels d'utilisateur nationaux et régionaux a été menée à terme en février 2008, avec la formulation d'une série de recommandations génériques concernant les changements à apporter à chaque manuel. L'analyse des besoins en matière de formation et de renforcement des capacités des équipes nationales a été achevée à la fin du printemps et les priorités en matière de formation ont été définies en conséquence. L'analyse du renforcement des capacités des fonctionnaires et de la société civile a été achevée en grande partie de manière informelle grâce à l'évaluation des besoins des équipes nationales, qui étaient composées de membres de la société civile et de fonctionnaires. Les manuels d'utilisateurs ont été révisés pour chaque pays; ils ont été publiés et sont largement utilisés par les équipes nationales pour</p>		Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p>renforcer les capacités des principales parties prenantes. La formation des équipes nationales a été menée à terme au Kazakhstan, au Turkménistan et au Tadjikistan et, dans le cas de ces deux derniers pays, des ateliers de renforcement des capacités destinés aux fonctionnaires et aux représentants de la société civile ont été organisés au dernier trimestre de 2008. Au Kazakhstan, l'application du processus élargi de renforcement des capacités à ces deux groupes cibles s'est effectuée parallèlement au renforcement des capacités du corps judiciaire dans le domaine de l'accès à la justice, des fonctionnaires et des représentants de la société civile ayant participé à trois ateliers organisés à Astana, Atyraou et Almaty au printemps 2009.</p> <p>Le plan de travail du Kirghizistan diffère de celui des trois autres grands pays partenaires. Cependant, les activités relevant de cette composante ont été menées à terme avec succès. La révision du matériel didactique relatif à l'évaluation stratégique environnementale a été achevée en novembre 2008, et un atelier de sensibilisation a été organisé à Bichkek en février 2009, avec des résultats probants. La mise au point d'un manuel de formation sur les meilleures pratiques permettant d'utiliser les outils électroniques pour la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus a été achevée en mai 2009 et ce manuel a été présenté aux représentants venus de tout le pays à l'occasion d'un atelier qui s'est tenu les 2 et 3 juin 2009 à Bichkek. La version révisée de la page Web sur la Convention d'Aarhus du site de l'Agence nationale pour la protection de l'environnement et les forêts a été mise en ligne au début du mois de juillet 2009.</p> <p><i>Composante D: Élaboration et mise en œuvre de projets pilotes</i></p> <p>Les plans de travail relatifs aux différents projets pilotes ont été établis et le plan de mise en œuvre pour le Kirghizistan a été établi dans sa version finale au milieu du mois d'août 2009.</p>		Général

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p><i>Composante E: Programme spécifique pour l'Ouzbékistan</i></p> <p>La mise en œuvre de cette composante s'est avérée difficile, notamment faute d'avoir obtenu l'aval officiel du Gouvernement et, partant, en l'absence de fondement juridique pour la mise en œuvre du projet dans le pays, même si l'ensemble des parties prenantes avaient réussi à convenir d'un plan de travail adapté au pays en juin 2008. En réponse aux courriers adressés par l'équipe du projet au Comité national pour la protection de la nature en août 2008, des lettres de soutien ont été présentées au milieu du mois d'octobre 2008, puis en novembre 2008, au Conseil des ministres par le Comité national pour la protection de la nature, qui demandait l'autorisation nécessaire concernant le plan de travail convenu. Les autorisations requises du Conseil des ministres n'avaient toujours pas été délivrées à la fin du mois de janvier 2009. En conséquence, et conformément à une décision prise le 24 octobre 2008, lors d'une réunion du comité de coordination régionale du projet, les ressources relatives au projet ont été allouées à un atelier régional sur le RRTP organisé en mai 2009 (en collaboration avec la CEE et l'OSCE) et la mise en œuvre des activités en Ouzbékistan a été annulée.</p>		
					<p><i>Composante F: Appui à l'application du Protocole sur les RRTP</i></p> <p>Cette composante est essentiellement articulée autour de deux tâches. Un examen informel de l'état d'avancement de la mise en œuvre du RRTP a été mené à terme pour tous les pays au milieu de l'année 2008 et ses résultats sont joints au deuxième rapport intérimaire. Les activités mises en œuvre ultérieurement variaient selon les pays. Au Kazakhstan, des activités relatives au RRTP ont été intégrées dans le projet pilote concernant Almaty (en sus des activités relatives aux sources de pollution fixes mises en œuvre parallèlement au titre du FEM), qui a été mené à terme à la fin du mois de juin 2009.</p>		Protocole sur les RRTP

<i>Organisme d'exécution</i>	<i>Intitulé du projet</i>	<i>Objectifs et groupe(s) cible(s)</i>	<i>Couverture géographique</i>	<i>Durée (début et fin du projet)</i>	<i>Résultats provisoires</i>	<i>Sources de financement</i>	<i>Thème principal</i>
					<p>Au Kirghizistan, l'étude de faisabilité relative à la mise en place d'un RRTP national a été achevée en janvier 2009, un projet de concept de base de données RRTP a été établi à la fin du mois d'avril 2009 et deux ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'intention de représentants de la société civile et du secteur industriel le 13 mai 2009 et le 4 juillet 2009, respectivement. Au Tadjikistan, les activités relatives à la mise en œuvre du RRTP ont été menées à terme à l'automne 2008. La traduction en tadjik du Protocole sur les RRTP a été achevée en août 2008. Deux ateliers régionaux, organisés en septembre 2008 (à Douchanbé et à Khodjend), ont permis de sensibiliser le pays aux RRTP. Au Turkménistan, l'analyse comparative des prescriptions relatives à la communication des données du RRTP et de celles relatives à la communication des statistiques nationales a été achevée à la fin du mois de février/début du mois de mars 2009, et les résultats ont été présentés à l'occasion d'un atelier national de sensibilisation organisés à Achgabat le 9 avril 2009.</p>		